



Mémoire

présenté à la Commission de l'Éducation portant sur les projets de loi
no 38 modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau
universitaire et la Loi sur l'Université du Québec en matière de
gouvernance et no 44 modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement
général et professionnel en matière de gouvernance

Mémoire présenté par

Alexandre Thériault-Marois, vice-président aux affaires politiques

Vincent Roy, conseiller

Émile Grenier-Robillard, porte-parole régional de la Montérégie

Au nom du Comité national des jeunes du Parti québécois (CNJPQ)

Août 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET DE LOI	4
1. La vision du gouvernement	4
2. La vision du Comité national des jeunes du Parti Québécois	4
3. Sous financement	6
RECOMMANDATIONS	8
CONCLUSION	9

Introduction

Le 30 octobre 2008 fut déposé pour la première fois à l'Assemblée nationale le projet de loi 107 sur la gouvernance des universités tandis qu'un autre sur la gouvernance des cégeps suivait peu après. Dernièrement, le 16 juin 2009, la ministre Courchesne revenait à la charge et déposait les projets de loi 38 et 44.

Prenant la crise de l'UQAM comme prétexte, la ministre Courchesne cherche par ces lois à changer la culture de gestion des universités pour en retirer le contrôle aux acteurs directement impliqués pour remettre le contrôle du conseil d'administration entre les mains d'acteurs dits « indépendants ». Une diminution marquée de l'implication des étudiants, des professeurs et des employés au sein de ce même conseil d'administration ouvrirait supposément la voie à une meilleure gouvernance sous les signes de l'imputabilité et de la performance.

Commentaires généraux sur le projet de loi

1. La vision du gouvernement

Le principal argument du gouvernement libéral pour l'adoption de ces lois est la situation précaire du réseau postsecondaire. Prenant exemple sur l'UQÀM et la catastrophe de l'Îlot voyageur, les Libéraux y ont vu un exemple frappant de gaspillage de fonds publics dans des aventures immobilières et considèrent que les problèmes du système d'éducation en général viennent de là. Par l'intégration de membres étrangers à l'institution en question, le gouvernement pense prévenir toute nouvelle aventure comme celle de l'UQÀM et assurer une gestion plus efficiente des ressources assignées aux collèges et universités du Québec.

Le problème, dans le cas précis des Universités et des Cégeps, c'est qu'ils ont été fondés et fonctionnent depuis toujours selon le principe de la collégialité : l'entente et le consensus des divers intervenants directement impliqués dans l'Université dictant sa route future. Les propositions issues de l'Institut sur la Gouvernance d'organismes privés et publics (IGOPP) et reprises par la Ministre Courchesne, s'inscrivent en faux sur ce principe. En effet, elles visent à une marginalisation de la communauté universitaire ou collégiale dans les instances de décision, lui retirant par le fait même son influence sur la gestion de son établissement et en accentuant celui de membresexterne, prétendument indépendants et issus plus souvent qu'à leur tour du milieu des affaires. Ces propositions laissent craindre une perversion du but des universités, celles-ci se rattachant beaucoup trop aux besoins du marché plutôt qu'à la diffusion du savoir. Il est de plus tout à fait légitime de craindre de voir s'effacer des valeurs nécessaires à un système d'éducation du XXI^e siècle comme l'égalité des chances, la démocratie et la qualité.

2. La vision du Comité national des jeunes du Parti Québécois

2.1 Membres externes vs membres internes

Nous nous opposons à cette vision des choses. Il faut tout d'abord rappeler que la vision dogmatique ainsi véhiculée a déjà montrée maintes fois son inefficacité. Dans le cas de l'UQÀM, rappelons simplement que la communauté universitaire a voté massivement contre la construction de l'Îlot Voyageur, qui fut imposée par le Recteur, certains administrateurs et la majorité des membres externes.

De plus, pourquoi penser que des membres externes dans les CA des

Cégeps remplaceront les parents, la direction des études et les anciens étudiants de façon efficace ? En effet, ceux-ci sont carrément écartés du CA en faveur de 11 membres externes n'ayant aucune idée des enjeux spécifiques à une communauté collégiale évoluant rapidement par la rapidité du passage de ses élèves et n'ayant que quelques réunions annuelles pour prendre les décisions requises pour la bonne marche de l'institution.

Nous pensons que de retirer ainsi leur mot à dire à ceux qui subiront directement les conséquences des décisions de l'administration et de le donner à des gens déconnectés du milieu est la meilleure voie à suivre pour voir se reproduire à l'échelle nationale le scandale de l'UQÀM.

Puisque la mission des cégeps et universités est unique et que chaque établissement évolue dans un contexte académique, économique, social et régional différent, leur gestion nécessite la participation de tous les acteurs concernés et une réelle représentation dans les instances décisionnelles administratives. Le monde des affaires a son rôle, sa vision et son expertise bien particulière et dont nous reconnaissons l'apport à l'ensemble de la société et la pertinence de ses suggestions. Néanmoins, nous sommes persuadés qu'il est impératif de ne pas lui donner une emprise trop importante.

Le Comité national des jeunes du Parti Québécois propose donc :

- De renoncer à toute mise en application de lois visant à marginaliser le poids décisionnel des membres de la communauté universitaire et collégiale.
- De renoncer à toute mise en application de lois visant à donner plus d'espace à une vision simpliste de rentabilité à nos institutions.

2.2 L'ouverture sur le milieu

La mission des établissements d'enseignement supérieur dans la société et dans la communauté est d'une importance cruciale pour l'avenir de la nation québécoise. En effet, loin de se contenter de dispenser des enseignements à une clientèle, il s'agit d'abord et avant tout un moteur de développement économique et social pour la communauté toute entière. L'Éducation est donc non seulement essentielle à la formation de citoyens mais aussi à la prospérité de l'État Québécois à travers une économie beaucoup plus axée sur le savoir et le développement technologique et technique.

Nous souhaitons porter une vision ouverte de l'éducation. En fait, nous reconnaissons que la présence majoritaire des membres internes des institutions scolaires (étudiants, professeurs, chargés de cours, personnel non-enseignant) est d'une importance vitale dans une optique de responsabilisation des administrations scolaires et de respect des valeurs fondamentales d'un système d'éducation du XXI^e siècle (égalité, démocratie et qualité). Seulement, l'enjeu de l'éducation déborde largement de la communauté universitaire et c'est pourquoi nous souhaitons voir davantage d'agents économiques et sociaux sur nos conseils d'administration allant plus loin que des employeurs en lien avec les domaines de formation. Nous croyons en fait que même des membres des milieux communautaires et des élus locaux devraient pouvoir venir contribuer aux couleurs qu'une communauté voudra donner à son université ou son Cégep.

Or, cette vision démocratique de nos institutions post-secondaire ne saurait être imposée par le gouvernement québécois sans consultation préalable. À ce titre, le CNJPQ souhaite que l'ensemble de la société se réunisse pour jeter les bases d'un système d'éducation mieux adapté aux réalités modernes.

Le Comité national des jeunes du Parti Québécois propose donc :

- La tenue d'un sommet sur l'éducation au Québec réunissant tous les acteurs concernés des milieux scolaires et externes.
- Qu'une vision plus ouverte ayant à cœur le respect des valeurs fondamentales d'un système d'éducation viable soit proposée lors des débats entourant la gouvernance des institutions post-secondaire, soit :
 - Qu'une majorité des sièges soient occupés par les membres internes de l'université (représentants étudiants, professeurs, employés, chargés de cours).
 - Que les membres externes soient déterminés selon certains paramètres forçant une diversité des membres externes, ouvrant ainsi la voie à des membres de l'administration issus de conseils municipaux, des milieux sociocommunautaires, des employeurs, des anciens diplômés, etc.

3. Sous financement

Nous sommes fermement persuadé qu'il faut remettre l'Éducation au centre des enjeux de société des Québécois et donner enfin à notre peuple le moyen de ses ambitions.

Il est de plus extrêmement dangereux et révélateur que les projets de lois ne mentionnent jamais le sous financement chronique du système d'éducation québécois.

Il est très important de prendre en compte celui-ci dans notre compréhension des enjeux reliés à la gouvernance. En effet, la cause principale des déboires des diverses institutions d'enseignement tant collégiales qu'universitaires est la recherche à tout prix de nouvelles sources de revenus pour compenser un financement inadéquat causé par des restrictions financières du gouvernement fédéral ayant forcées des coupures dans le réseau à travers la foulée de la loi sur le Déficit Zéro jusqu'à aujourd'hui :

- Compétition pour les étudiants, notamment en raison du système de financement par inscription;
- Investissement immobiliers irresponsables;
- Imposition de frais prohibitifs;
- Sous-rémunération du personnel enseignant;
- Une place toujours plus grande faite aux chargés de cours, moins chers;
- Une diminution marquée de la recherche universitaire;

Une telle négligence des conséquences du sous-financement de notre réseau scolaire démontre bien l'inefficacité du gouvernement libéral à cerner les véritables problématiques et, par conséquent, d'y trouver des solutions efficaces. Cette situation ne fait que rassurer le CNJPQ qui s'oppose, rappelons-le, aux projets de lois sur la gouvernance des cégeps et universités québécoises.

Recommandations

1. De renoncer à toute mise en application de lois visant à marginaliser le poids décisionnel des membres de la communauté universitaire et collégiale.
2. De renoncer à toute mise en application de lois visant à donner plus d'espace à une vision simpliste de rentabilité à nos institutions.
3. La tenue d'un sommet sur l'éducation au Québec réunissant tous les acteurs concernés des milieux scolaires et externes.
4. Qu'une vision plus ouverte ayant à cœur le respect des valeurs fondamentales d'un système d'éducation viable soit proposée lors des débats entourant la gouvernance des institutions post-secondaire, soit :
 - Qu'une majorité des sièges soient occupés par les membres internes de l'université (représentants étudiants, professeurs, employés, chargés de cours).
 - Que les membres externes soient déterminés selon certains paramètres forçant une diversité des membres externes, ouvrant ainsi la voie à des membres de l'administration issus de conseils municipaux, des milieux sociocommunautaires, des employeurs, des anciens diplômés, etc.

Conclusion

Le projet de loi s'attaque à la majorité des membres externes au sein des conseils d'administration, ce que nous déplorons. Nous croyons qu'il faut amener deux éléments fondamentaux à ce débat. Le premier est la tenue d'un sommet sur l'éducation au Québec, afin de concerter le milieu de l'éducation et celui qui en bénéficie sur tous les plans afin de créer une réelle stratégie. Le deuxième est de faire des établissements postsecondaires des milieux ouverts, ouvrant ainsi la voie à des administrateurs externes issus de tous les milieux qui interagissent avec les établissements postsecondaires. En terminant, nous souhaitons rappeler le noeud de la problématique dans ce dossier, soit le sous financement.